

ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE

Rapport de la Commission de Gestion au Conseil Intercommunal

Préavis N° 2/09.2021

Budget 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

En date du mardi 31 août 2021, la Commission de Gestion s'est réunie pour étudier le préavis N°2/09.2021 relatif au budget 2022 en présence de M. Anthony Vieira, Directeur de l'ARASMAC, de Mme Anne-Laure Girard, boursière, de Mme Valérie Induni, Présidente du Codir, et de M. François Delay, Membre du Codir.

Préambule

La Commission tient à remercier le Directeur et la boursière pour le travail effectué ; ils ont su répondre à toutes nos questions et le Préavis, étoffé et bien détaillé, n'a nécessité que peu de commentaires.

La Commission est donc à même de transmettre au Conseil Intercommunal son rapport sur cet objet.

Budget 2021

La Commission a relevé qu'il est prévu un investissement pour la sécurité au travail et que tous les nouveaux collaborateurs seront tenus de suivre des cours de self-défense. Les indemnités pour le Comité de Direction sont revues à la hausse, ceci s'explique par une augmentation du nombre d'heures, le forfait restant inchangé. Enfin, les intérêts négatifs grèvent le budget puisque, de par son fonctionnement, l'ARASMAC a besoin d'un important flux financier pour assurer son fonctionnement.

CSR

Le poste 3011.11, Salaires du personnel fixe, est en légère augmentation. Celle-ci est due aux différences d'annuité et à l'augmentation des dossiers suivis au Revenu d'Insertion.

AAS

Le Canton reprend la charge des prestations, au poste 4515.11. La Participation des Communes, au poste 4525.00, n'assurera plus que les frais de fonctionnement de l'administration et la taxe au sac pour les Communes qui l'ont décidé.

CRD

Au poste 4809.00, un montant de CHF 26'800.00 devra être prélevé au fond de réserve. Ce montant représente une importante part du dit fond. Des négociations sont en cours avec le Canton pour augmenter les EPT et ainsi obtenir un financement des prestations du CRD correspondant à la réalité.

AJEMA

Le présent Budget 2022 est prévu sans la nouvelle structure Les « Pandamis » qui fait partie d'un autre préavis indépendant. La Commission note aussi que l'ARASMAC se charge, pour des raisons historiques, de l'administratif de 5 structures. Quant aux autres structures, elles proposent leur propre budget avec l'enveloppe fournie par l'ARASMAC. Ce dernier est soumis pour approbation à la direction de l'ARASAMC.

Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Intercommunal de l'ARASMAC

- vu le préavis du CODIR 2/09.2021 et le Budget 2022,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de Gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

D'approuver le budget 2022 relatif aux buts principaux :

- Centre social régional — Revenu d'insertion (CSR — RI)
- Agences d'assurances sociales (AAS)
- Centre régional de décisions (CRD)

D'approuver le budget 2022 relatif aux buts optionnels :

- Accueil de jour des enfants de la région de Morges — Aubonne (AJEMA)
- Accueil familial de jour (AFJ)

Au nom de la commission,

Madame Nicole Mayor, Mollens

Handwritten signature of Nicole Mayor in black ink.

Madame Maryline Sieber, Orny

Handwritten signature of Maryline Sieber in blue ink.

Monsieur Cédric Beaud, Montricher

Handwritten signature of Cédric Beaud in blue ink.

Monsieur Lionel Tissot, Moiry

Handwritten signature of Lionel Tissot in blue ink.

Rapport présenté au Conseil Intercommunal du 23 septembre 2021